

Communiqué du CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des responsables du contrôle désignés auprès des intermédiaires en bourse et agréés par le CMF conformément aux dispositions de l'article 86 du Statut des Intermédiaires en Bourse promulgué par le décret n°99-2478 du 1^{er} novembre 1999 tel que modifié et complété par le décret n° 2007-1678 du 5 juillet 2007.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 86 du décret sus-visé, le responsable du contrôle veille au respect, par les personnes placées, sous l'autorité de l'intermédiaire en bourse ou agissant pour son compte, des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et notamment les règles de déontologie. Il est l'interlocuteur du CMF pour les questions d'ordre déontologique et il est le destinataire des mesures que le CMF prend en la matière.

Le responsable du contrôle s'assure que l'intermédiaire en bourse donne suite aux réclamations de la clientèle avec diligence.

Intermédiaire en bourse	Responsable du contrôle
AFC	Hédi BELGAIED
AMEN INVEST	Mouna LAKHOUA
AXIS CAPITAL BOURSE	Henda BRADAI
BEST-INVEST	Faten Ben MAHMOUD
BNA CAPITAUX	Houda CHABAANE BOUSLAMA
CGF	Sami GUIZA
CGI	Sonia MANKAI
FINACORP	Abdessattar HEGAZA
MAC SA	Mohamed Yassine BOUZIRI
SBT	Anis Ben KHELIFA
SCIF	Najeh KARAA
SIFIB-BH	Chiheb CHAKER
SOFIGES	Sofiane HALLARA
STB-CAPITALIS	Ezzeddine BEN REHAYEM
SUD-INVEST	Mohamed Rochdi BEN ABDA
TSI	Faycel HAYANI
TUNISIE VALEURS	Imen MTIMET
UBCI-FINANCES	Mohamed Ridha REBAI
UFI	Sonia JAMELEDDINE